# CAHIER DES CHARGES

# pour acquisition du matériel informatique

Consultation  $N^{\circ}$  12 / 2014

Septembre 2014

# **Clauses Administratives**

#### ARTICLE 1: OBJET ET CONTENU DE LA CONSULTATION

La Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (FNARC), se propose de lancer une consultation pour l'acquisition du matériel informatique suivant en un seul lot :

- 6 Ordinateurs de bureau
- 6 Onduleurs pour PC
- 1 Imprimante laser monochrome
- 2 Scanners
- 1 Switch

#### **ARTICLE 2: CONDITIONS DE SOUMISSION**

Est admis à soumissionner, les personnes physiques ou morales justifiant qu'elles possèdent toutes les garanties et références nécessaires pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de ses obligations. Les sociétés ou personnes en état de faillite ou de liquidation judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

#### ARTICLE 3: MODALITES DE PARTICIPATION ET PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires devront, faire parvenir leurs offres et pièces annexes au plus tard le 14 Octobre 2014 à 10 heures par voie postale ou par rapid-poste ou directement au bureau d'ordre de la FNARC, 2020 Sidi Thabet, B.P 61 Tunis.

Les offres préparées par le soumissionnaire doivent être présentées obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière, Chacune de l'offre technique et de l'offre financière doivent être consignées dans une enveloppe à part fermée et scellée, ces deux enveloppes et les documents administratifs seront placés dans une troisième enveloppe (enveloppe extérieure) fermée et scellée portant la mention suivante :

" Consultation  $N^{\circ}$  12/2014 pour acquisition des équipements Informatiques " ( ne pas ouvrir )

au nom de **Monsieur le Directeur Général de la FNARC** 2020 Sidi Thabet, B.P 61 Tunis.

#### **A - ENVELOPPE EXTERIEURE :**

Toute offre dont l'enveloppe extérieure comporte une indication ou référence au nom du soumissionnaire est rejetée. Sera également rejetée toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire ou qui comporte des indications sur le prix ou des données sur le montant de l'offre financière.

Le dossier administratif devra être composé des documents suivants :

Ordre	Section
1	Le cahier des clauses administratives avec signature et cachet du soumissionnaire au bas de chaque page .La mention «lu et approuvé » doit être inscrite sur la dernière page
2	Une caution provisoire établie conformément au modèle ci-joint en annexe

3	Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur valable le jour de l'ouverture des plis
4	Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en cours de validité.
5	Déclaration sur l'honneur de non faillite.(annexe)
6	Déclaration sur l'honneur de non influence (annexe )
7	Déclaration sur l'honneur de non appartenance à la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevali (annexe ).

## **B - ENVELOPPE TECHNIQUE:**

Toute offre technique comporte des indications sur le prix ou des données sur le montant de l'offre financière sera rejetée.

Le dossier technique devra être composé des documents suivants :

Ordre	Section
8	Le cahier des clauses Techniques avec signature et cachet du soumissionnaire au bas de chaque page .La mention «lu et approuvé » doit être inscrite sur la dernière page
9	Le tableau des spécifications techniques rempli avec soin avec signature et cachet
10	Les attestations de conformité aux normes

#### **C - ENVELOPPE FINANCIERE**

L'enveloppe financière devra comprendre les documents suivants :

Ordre	Section
1	La lettre de soumission jointe en annexe clairement remplie et dûment signée par le soumissionnaire.
2	Bordereau des prix daté et signé

Toute offre parvenue après le délai sera rejetée. Le cachet du bureau d'ordre de la FNARC fait foi.

L'ouverture des plis se fera au siège social de la FNARC le mardi 14 Octobre à 11 heures.

#### ARTICLE 4: DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours, de la date limite de dépôt des offres. La FNARC se réserve le droit de ne donner aucune suite aux propositions reçues.

#### **ARTICLE 5: EXAMEN DES OFFRES**

L'examen des offres prend en considération les aspects techniques, financières et de services. La FNARC se réserve le droit en cas de besoin, de recueillir, par écrit, auprès des soumissionnaires des informations complémentaires propres à préciser le contenu de leurs offres.

#### ARTICLE 6: EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

L'évaluation des offres sera réalisée par une commission de dépouillement désignée par la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline conformément à la réglementation en vigueur et selon une méthodologie arrêtée et dont le détail est le suivant :

Les offres acceptées lors de l'ouverture des plis seront examinées en deux étapes:

#### Etape 1:

Le classement croissant des offres financières (du moins disant vers le plus disant).

#### Etape 2:

Etudier l'offre technique du soumissionnaire qui a proposé l'offre la moins disante pour vérifier son conformité aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des charges techniques (CCT). Cette étape s'appuie sur les **critères éliminatoires suivants** :

- l'offre ne répond pas aux caractéristiques minimales exigées par le cahier des clauses techniques
- délais de livraison et d'exécution des prestations dépassent 40 jours

S'il apparait que l'offre technique concernée n'est pas conforme aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des charges, la FNARC appliquera la même méthodologie pour le reste des offres selon leurs classements financiers croissant.

#### **Classement final:**

L'offre la moins disante et techniquement valable sera déclarée la meilleure offre et sera retenue

#### **ARTICLE 7: NATURE DES PRIX**

Les prix offerts par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.

#### **ARTICLE 8: PRESENTATION DES PRIX**

Les prix doivent être détaillés comme suit et présentés en DT.

Les prix unitaires hors taxe.

Le prix total hors taxe.

Le pourcentage et le montant de la TVA.

Le prix unitaire toutes taxes comprises.

Le prix total toutes taxes comprises.

Les soumissionnaires doivent libeller leurs offres en DT conformement au bordereau des prix cijoint en annexe.

#### **ARTICLE 09: DUREE D'EXECUTION DU MARCHE**

Le délai de livraison du matériel ne doit en aucun cas dépasser quarante jours (40) jours après la notification du marché.

#### **ARTICLE 10: LA LIVRAISON**

Le soumissionnaire s'engage à livrer les différents éléments constituants le marché aux services de la FNARC 2020 Sidi Thabet Tunis.

#### **ARTICLE 11 – CAUTIONS**

#### **A-CAUTION PROVISOIRE:**

Le soumissionnaire doit fournir un cautionnement provisoire égal à 300 DT

La caution, d'une validité de 90 jours, restera obligatoirement valable jusqu'au jour de son remplacement par une caution définitive. Néanmoins, elle sera restituée, aux soumissionnaires non retenus, après le résultat officiel de la dite consultation.

## **B-CAUTION DEFINITIVE:**

Le montant de la caution définitive est fixé à 3% (trois pour cent) du montant du marché en DTTC, augmenté le cas échéant des montants des avenants.

Le cautionnement devra être constitué dans un délai de vingt (20) jours, à partir de la date de la notification de l'approbation du marché par des cautions personnelles et solidaires établies conformément à la règlementation en vigueur.

Le cautionnement définitif est restitué ou la caution qui le remplace libérée si le titulaire du marché s'est acquitté de ses obligations dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration des délais visés ci-dessus, sauf si la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline a signalé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la banque que le titulaire n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par mainlevée délivrée par la personne responsable du marché.

#### **ARTICLE 12: MODALITES DE PAIEMENT**

Après établissement du PV de réception provisoire et dans les 90 jours suivant la réception des factures commerciales réglementaires, la FNARC s'engage à payer le soumissionnaire à concurrence de 100% des sommes dues.

#### **ARTICLE 13: ASSURANCE**

L'assurance doit couvrir tous les risques jusqu'à la date de la réception définitive du matériel. La souscription de cette assurance doit être effectuée par le soumissionnaire et en son nom propre au profit de la FNARC. En cas de dommage, le soumissionnaire demeure le seul responsable.

#### **ARTICLE 14 RECEPTION PROVISOIRE**

La réception provisoire est prononcée après livraison, installation et mise en marche de la totalité du matériel. Elle ne sera prononcée qu'en cas de conformité totale des équipements et des tests jugés concluants par l'administration et ce, à travers un procès verbal de réception provisoire signé conjointement par le fournisseur et l'administration.

#### **ARTICLE 15: RECEPTION DEFINITIVE**

La réception définitive sera prononcée après l'expiration d'une période de douze (12) mois à partir de la date de réception provisoire. Le procès verbal de la réception définitive ne sera établi que lorsque le fournisseur aura accompli ses engagements à l'égard des conditions de garantie mentionnées dans le présent cahier de charges pendant la période précédent la réception définitive, le fournisseur est tenu de remettre en parfait etat le matériel ayant subi des défectuosités et des dommages conformément aux conditions de garantie.

#### **ARTICLE 16: GARANTIE**

Chaque soumissionnaire devra mentionner la période de garantie pour chaque article proposé Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacement.

#### ARTICLE 17: PENALITE DE RETARD

Dans le cas où le délai de livraison contractuel ne sera pas respecté pour des raisons imputables au soumissionnaire, ce dernier subira une pénalité **un pour mille** ( 1%° ) du montant des fournitures non livrées et par jour calendaire de retard.

#### **ARTICLE 18: CAS DE LITIGE**

La FNARC et le soumissionnaire s'efforceront de trancher à l'amiable tous les différents qui pourraient résulter de cette consultation.

La partie intéressée fera connaître à l'autre l'objet du litige par la lettre recommandée, dans les 10 jours qui suivent. Si un accord à l'amiable n'intervient pas, les deux parties soumettront leur litige aux juridictions tunisiennes compétentes.

#### **ARTICLE 19: RESILIATION DU MARCHE**

La dissolution, la faillite, la liquidation ou le règlement judiciaire du soumissionnaire entraînent de plein droit, la résiliation de marché.

Toutefois, si les successeurs ou les ayant cause du soumissionnaire offrent, dans les quinze (15) jours qui suivent l'événement, de poursuivre dans les mêmes conditions l'exécution du marché, ils peuvent être agreés par l'acquéreur.

#### **ARTICLE 20: AMELIORATION TECHNOLOGIQUE**

Si en cours d'exécution du présent marché et avant la livraison des équipements concernés, le fournisseur considère que des améliorations techniques ( composants plus performants, versions logiciels plus réscentes, ...), peuvent être introduites sur les produits concernés sans pour autant occasionner une augmentation de prix , ni un retard dans la réalisation, ce dernier s'engage à en informer la FNARC qui se réserve le droit d'accepter ou de réfuser que ces améliorations techniques soient introduites.

LU ET APPROUVE PAR

Le SOUMISSIONNAIRE

# **Clauses techniques**

## Article1; Objet de la consultation

La Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline se propose de lancer la présente consultation pour l'acquisition du matériel informatique suivant en un seul lot :

- 6 Ordinateurs de bureau
- 6 Onduleurs pour PC
- 1 Imprimante laser monochrome
- 2 Scanners
- 1 Switch

## **Article2 : Spécifications techniques**

Les équipements informatiques à acquérir doivent être conformes au standard et aux tendances du marché et supporter un environnement ouvert.

Les soumissionnaires doivent, sous peine de nullité remplir pour chaque type de matériel, les modèles des fiches techniques proposés dans cette partie du cahier de charges.

En outre, il serait utile que chaque fournisseur complète les informations par une documentation exhaustive originale et par toute information qu'il jugera utile.

# Fiche Technique relative à l'acquisition de 6 ordinateurs de bureau :

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	A préciser	
Processeur Type Fréquence horloge	Core i3 64 bits 3 GHZ	
Mémoire cache	3 Mo	
Mémoire RAM	4 GO	
Disque dur	500 Go	
Sorties : USB RJ45 parallèle	6 1 1	
Ecran	LED 20 "	
Graveur DVD	Intégré +-RW	
Clavier	Azerty 105 touches Bilingue (AR/FR), USB	
Souris	Port USB	
Tapis	Oui	
Carte réseau	RJ 45 10/100/1000 Mbps	
Système d'exploitation	Windows 7 Pro 64 bits Licence et CD d'installation	
Garantie	Unité centrale ( 3 ans ), Ecran ( 1 an )	

Le soumissionnaire

**Cachet et signature** 

# Fiche technique relative à l'acquisition de 6 onduleurs pour PC :

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées		
Marque et modèle	A préciser			
Autonomie	15 mn			
Puissance	300 W			
Capacité	625 VA			
Туре	IN-LINE			
Prises de sortie	3 IEC			
Garantie	2 ans			

# Fiche technique relative à l'acquisition d'une Imprimante laser

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	à préciser	
Туре	Noir et Blanc	
Processeur	256 Mhz	
Résolution	600*600 ppp	
Format	A4	
Fonction recto-verso	Oui	
Memoire	8 MO	
Capacité de chargement	150 feuilles	
Vitesse d'impression	18ppm	
Port	USB	
Câble USB	Oui	
Garantie	1 an	

# Fiche technique relative à l'acquisition de 2 Scanners :

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	à préciser	
Туре	à plat	
Résolution optique	1200 x 1200 ppp	
Surface de numérisation	216 x 297 mm	
Port USB	Oui	
Câble USB	Oui	
Vitesse de numérisation	Photo Couleur 10x15 cm vers fichier: 21 s OCR d'une page texte A4 vers Word: 47 s Photo Couleur 10x15 cm à partager/envoyer par courrier électronique: 34 s	
Compatibilité	Windows 32bits et 64 bits : WindowsVista , Windows XP (Familiale et Professionnel), Windows 7, Windows 8	
Garantie	2 ans	

# Fiche technique relative à l'acquisition d'un Switch :

Composants	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
Marque et modèle	A préciser	
Nombre de ports	5	
Normes réseau	10/100 Mbps	
Garantie	2 ans	

# ANNEXES

- 1- Bordereau des prix
- 2- Modèle de soumission
- 3- Modèle de caution provisoire
- 4- Modèle de caution définitive

## ANNEXE 1

## **BORDEREAU DES PRIX**

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Total HT	% TVA	Montant TVA	Prix Total TTC
Ordinateur de Bureau	6					
Onduleur pour PC	6					
Imprimante laser monochrome	1					
Sscanner	2					
Switch	1					
TOTAUX						

Arrêté le présent bordereau à la somme de : ( en chiffres)
et (en toutes lettres)

## **ANNEXE 2**

# **SOUMISSION**

Sous peine de rejet de l'offre, cette soumission doit et	re soigneusement rempile
Je soussigné :	
(Nom, Prénom Profession) Faisant élection de domicile à :	
Agissant en qualité de :	
de la société :	
(Nom, Prénom et Type de société) dont le siège est à : (Adresse complète)	
Me soumets et m'engage à livrer, installer et mettre e conforméments aux documents joints à la consultation (Montant en chiffres et en toutes lettres de la soumission):	au cahier de charges et moyennant le prix :
Equipements informatiques :	
Je m'engage si ma soumission est acceptée à terminer un délai n'exédant pas	
Le	
Soumissionnaire	Cachet, Signature

# ANNEXE 3

## MODELE DE CAUTION PROVISOIRE

	Je soussigné – nous soussignés (1)
	1) certifie – certifions que
	général de Tunisie suivant récépissé n°
	2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4) domicilié à (5)
	pour le montant de la retenue de garantie, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de soumissionnaire de l'appel d'offre de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline n° 01/2012 INF concernant la mission décrite dans le cahier des clauses techniques ci-joint.
	Le montant de la dite caution s'élève àdinars (6).
	3) M'engage – nous engageons à effectuer le versement des sommes susvisées et dont le titulaire serait débiteur au titre du marché, et ce à la première demande écrite de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche administrative ou juridique quelconque.
	la caution provisoire est libérée une fois le titulaire provisoire de la caution définitive.
	La présente caution sera valable quatre vingt dix (90) jours à partir de la date des remises des offres.
٠	Noms et Prénoms du ou des signataires
)	Raison Sociale et adresse de l'établissement garant
)	Raison sociale de l'établissement garant
)	Nom du soumissionnaire
)	Adresse du soumissionnaire

(6)

Le montant en toutes lettres.

#### ANNEXE: 4

#### MODELE DE CAUTION DEFINITIVE

Je soussigné – nous soussignés (1)
agissant en qualité dede (2)
1) certifie – certifions que
de Tunisie suivant récépissé n° en date du la caution
fixe de
<ul> <li>50 dinars prévu par le décret susvisé et que cette caution n'a pas été restitué.</li> <li>2) Déclare me – déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4)</li> <li></li></ul>
(5) pour le montant de la retenue de garantie, auxquels ce dernier est assujetti en qualité de titulaire d'un marché n° passé avec la Fondation Nationale d'Amélioration
de la Race Chevaline en date du enregistré à la recette des finances (6)
Mission décrite dans le cahier des clauses techniques ci-joint.
Le montant de la dite caution s'élève à
3) M'engage – nous engageons à effectuer le versement des sommes susvisées et dont le titulaire serait débiteur au tire du marché, et ce à la première demande écrite de la Fondation
Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure ou

d'une démarche administrative ou juridique quelconque. En application du décret n° 2002-3158 susvisé, cette caution est libérée, à la suite d'une mainlevée délivrée par le personne responsable du marché dans le délai d'un mois suivant la date de la réception définitive des fournitures et services, pour autant que le titulaire du marché a rempli à cette date ses obligations au regard de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline.

La caution cesse d'avoir effet à l'expiration du délai d'un mois visé ci-dessus, sauf si la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline a signalé par lettre recommandée avec accusé de réception adressée a l'établissement garant que le titulaire du marché n'a pas rempli toutes ses obligations. Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution que par mainlevée délivrée par le personne responsable du marché.

- (1) Noms et Prénoms du ou des signataires
- (2) Raison Sociale et adresse de l'établissement garant
- (3) Raison sociale de l'établissement garant
- (4) Nom du titulaire du marché
- (5) Adresse du titulaire du marché
- (6) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances
- (7) Le montant en toutes lettres.